



TOULON : Laurent FALAIZE, président de RIVIERA YACHTING NETWORK : « Le yachting français est en danger » !

TOULON : A l'initiative de Laurent FALAIZE, président de RIVIERA YACHTING NETWORK, le président de l'European Network of Maritime Clusters (ENMC) Francis VALLAT a recueilli les témoignages des principaux acteurs du yachting dans la région.



Ils s'inquiètent des décisions du Gouvernement.

Ainsi, les témoignages du directeur d'IMS 700 et 400, Denis PELLEGRINO, du leader distributeur du gasoil maritime dans la région PACA FIOUL 83 Philippe FALAIZE et du capitaine BRENDEN. Pour évoquer les derniers décrets d'application de 2017, la réunion a porté sur les taxes de gasoil et sur les charges sociales des équipages qui ont pour conséquence de faire partir l'hiver prochain le yacht OKKO en Italie (plus de 1,7 millions d'euros dépensés par an) – le capitaine BRENDEN a évoqué son quotidien. Denis PELLEGRINO pointe des tensions autour du refit, la remise à l'état des yachts. Philippe FALAIZE cite les 3 000 avitaillements en gas-oil des bateaux en particulier des yachts mis en cause.

Une concurrence déloyale sans une harmonisation fiscale européenne

www.presseagence.fr

Pays : France

Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Le plan d'eau français ne donne plus droit à la détaxe du gasoil, la règle européenne a seulement été mise en place en France : *» Les italiens n'appliquent pas la règle, ils récupèrent » nos bateaux » car ils acceptent encore les anciens contrats, en facturant un carburant marin à moitié prix « !*

L'incidence pour l'activité de FIOUL 83, une chute de 88 % des volumes vendus.

Denis PELLEGRINO y voit un danger collatéral : *» La conséquence, très rapidement, le refit sera également confié aux chantiers navals italiens « .*

Le yachting est considéré comme une activité de *» plaisir »* et non pas commerciale. Au nom de cette concurrence déloyale, le cluster maritime français et la FIN pourraient-ils demander un nouveau moratoire accordant une suspension de l'application de la règle européenne ?

Pour Denis PELLEGRINO : *» Une partie des bateaux iront prendre leur embarquement en Italie ou en Espagne « .*

Les organisations professionnelles planchent sur un *» pavillon français «* , la réglementation européenne n'est pas appliquée par tout le monde.



www.presseagence.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Le décret n° 2017-307 du 9 mars 2017, applicable le 1er juillet 2017 relatif à l'affiliation des gens de mer marins, résidant en France plus de 6 mois et embarqués sur un navire battant pavillon d'un Etat étranger. L'article 31 de la loi de finance pour la sécurité sociale (LFSS) pour 2016, loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 est entrée en vigueur. Ils devront en plus s'affilier au régime de protection sociale française.

Le yacht OKKO navigue sous le pavillon Cayman Islands.